

Colloque
LE PARLEMENTARISME AU XXI^E SIÈCLE



Document de réflexion

QUÉBEC
9 au 12 octobre 2002



LE PARLEMENT DE DEMAIN,
pour quoi faire?

**Les défis et les espoirs
du parlementarisme**

« *L'âge actuel est proprement l'âge du politique.* »

Julien Benda

Gilles Lesage
Journaliste
Québec, janvier 2002

Ce document de réflexion a été préparé à la demande de
l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Réflexions et questions (en quête de réponses) pour une démocratie (virtuelle?) au XXI^e siècle	5
1) Quelles sont les racines du malaise démocratique?	9
2) Le déclin du Parlement est-il irréversible?	11
3) Peut-on faire échec aux partis et aux tenants d'une seule cause, la leur?	13
4) Faut-il limiter la responsabilité ministérielle?	15
5) Peut-on réinventer le Parlement?	17
6) À l'ère d'Internet, vers la résurrection du citoyen?	19
Questions issues du document de réflexion	21
Présentation et introduction	21
1) Quelles sont les racines du malaise démocratique?	21
2) Le déclin du Parlement est-il irréversible?	22
3) Peut-on faire échec aux partis et aux tenants d'une seule cause, la leur?	22
4) Faut-il limiter la responsabilité ministérielle?	23
5) Peut-on réinventer le Parlement?	23
6) À l'ère d'Internet, vers la résurrection du citoyen?	24
Références	25

Réflexions et questions (en quête de réponses) pour une démocratie (virtuelle?) au XXI^e siècle

*« Le défi du prochain siècle?
Rendre gouvernable l'ingouvernable.
C'est peut-être la quadrature du cercle.
Mais il y a tout de même une chose telle que la résistance.
Seattle dans la rue : un début, un symbole.
Nous sommes tenus à l'impossible. »*

Pierre Vadeboncoeur¹

Les parlementaires sont-ils condamnés à être des figurants sur la scène mondiale inédite, en gestation violente, à l'aube d'un nouveau millénaire dont les orages et les arcs-en-ciel s'entrechoquent frénétiquement?

Des indices, lourds et nombreux, laissent entrevoir qu'à moins d'une cure de jouvence radicale, la représentation, la surveillance et le contrôle exercés par les législateurs, dans les démocraties libérales, s'effondreront sous la pression conjuguée de l'action directe des lobbies contradictoires, des règles impitoyables et aveugles du marché et de la loi anarchique de la rue.

De Montréal à Seattle, de Vancouver à Washington, de Londres à Berlin, les pouvoirs et prérogatives des élus du peuple se sont rapetissés comme peau de chagrin. Ce n'est pas vers eux que les inquiets et les laissés-pour-compte se tournent, désormais, pour contrer les effets pervers de la mondialisation. Les réponses, partielles et partiales, viennent des lobbies, pour les plus forts, des manifestations, massives et tonitruantes, pour les plus faibles.

Un peu partout, au lieu de mettre d'abord les parlementaires dans le coup, les gouvernements dits démocratiques recourent à des sommets et à la recherche désespérée de consensus pour résoudre des problèmes complexes, qu'il s'agisse de santé, d'éducation, de jeunesse. Les élus du peuple sont relégués au rôle de faire-valoir et d'estampilles. Ils en sont réduits à approuver en bout de ligne des politiques, des orientations et même des décisions budgétaires et fiscales, prises en vase clos par des dirigeants et des démarcheurs puissants, sans autre mandat que celui de leurs administrateurs ou de leurs corporations.

Les premiers, les gouvernements, donnent l'exemple, et pas souvent le meilleur, fait d'oublis habituels, de brimades, voire de mépris larvé envers les députés. Il n'est donc pas surprenant que les citoyens et les groupes utilisent de plus en plus impunément tous les moyens imaginables - sauf les procédures et pratiques parlementaires - pour en arriver à leurs fins. Chacun pour soi, et au diable le bien commun!

Comme si, en cassant le thermomètre, on guérissait la fièvre qui court, endémique, d'un continent à l'autre.

Ici, ce sont les agriculteurs qui bloquent la voie publique avec leurs cochons; ou les camionneurs qui font blocus pour faire fléchir un entrepreneur forestier trop vorace.

Là, ce sont les jeunes activistes qui pensent résoudre les problèmes qui les attendent en bloquant les délibérations de l'Organisation mondiale du commerce, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

La cavalcade s'acharne ensuite à perturber le sommet des Amériques, à Québec. Puis d'autres grands forums des « mondialistes ». Sur fond de revendications essentielles et d'anarchisme primaire.

Démocratie, que de crimes l'on commet en ton nom!

Surtout quand on décide de se battre pour imposer ses solutions, au lieu de débattre et de proposer des compromis acceptables au plus grand nombre.

La tarte à la crème!

Les nouveaux chantres de la mondialisation, enivrés par les paradigmes qui les enrichissent à outrance, refusent de voir la pauvreté et la misère que leurs visées répandent, plus que jamais auparavant.

Tandis que les élus du peuple réfléchissent et délibèrent, pour mettre au point des solutions équitables et durables, les investisseurs, banquiers et chevaliers d'industrie imposent des cataplasmes. D'un sommet à l'autre, les forces dures du marché supplantent complètement la souveraineté parlementaire. Au nom d'un nouvel ordre mondial, fondé sur l'économie, le savoir et l'information. Au bénéfice de qui, au juste, sinon du Nord, qui se gave tandis que le Sud se débat avec des problèmes insolubles?

Les motifs d'espoir ne manquent pourtant pas. Par exemple, en octobre 2000, des femmes de 150 pays se sont mises en marche, d'un même pas, avec l'espoir de

construire un monde sans pauvreté et sans violence, dans une société fondée sur l'équité et la justice sociale.

« Ce mouvement de solidarité internationale est nécessaire puisque nous vivons encore dans un monde où triomphent les inégalités, explique Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec. Nous sommes des millions, voire des millions, à ne plus tolérer les déséquilibres de plus en plus grands entre les pays du Nord et du Sud, entre les hommes et les femmes, entre les riches et les pauvres.

« Nous vivons dans un monde où les développements technologiques et scientifiques sont fulgurants et pourtant, des milliards de personnes vivent encore dans la pauvreté. Notre monde ne souffre pas d'un manque de ressources, mais d'un grave problème de distribution des richesses. Et ce sont les femmes qui, très majoritairement, font les frais de ce mal-développement. »

Voilà qui interpelle les représentants populaires, anciens et actuels, qui croient davantage aux vertus de la confrontation pacifique qu'aux artifices fallacieux du terrorisme burlesque et de la tarte à la crème! Cependant, les nouveaux maîtres du capital triomphant et du savoir arrogant risquent de reléguer à tout jamais les parlementaires au rôle de gérants d'estrades. Pour cause d'inertie et de myopie. Faute d'*aggiornamento*.

De Westminster au Congrès américain, de la Diète à la Douma, des Communes à l'Assemblée nationale, de la France au Sénégal et au Québec, l'étourdissante ronde du millénaire oblige les parlementaires à refaire le monde sur une base plus solide : celle d'une démocratie pluraliste, terriblement exigeante, axée sur la recherche patiente du bien commun.

Plus que jamais auparavant, « la refondation du monde », pour reprendre le beau titre de l'essai de Jean-Claude Guillebaud, s'impose à nous avec acuité, comme un retour, enfin, à l'essentiel humain.

Pour tendre vers cet idéal séculaire - en somme, celui de la souveraineté populaire et de la suprématie parlementaire - il faut tenter de crever l'abcès en soulevant des questions fondamentales. Des racines du malaise persistant à la prometteuse résurrection du citoyen, les interrogations qui suivent espèrent susciter un peu de lumière. Et contribuer à redonner au politique - à la chose publique, aux affaires de la cité - la place prééminente qui devrait, encore et toujours, être la sienne.

1) Quelles sont les racines du malaise démocratique?

« La plupart des législateurs ont été des hommes bornés, que le hasard a mis à la tête des autres, et qui n'ont presque consulté que leurs préjugés et leurs fantaisies.

« Il semble qu'ils aient méconnu la grandeur et la dignité même de leur ouvrage : ils se sont amusés à faire des institutions puériles, avec lesquelles ils se sont à la vérité conformés aux petits esprits, mais discrédités auprès des gens de bon sens. »

Montesquieu

Si tant est qu'il faille ou qu'il y a moyen de tempérer, contrôler ou contrer la « partitocratie » d'une part, l'« adocratie » de l'autre, ne faut-il pas commencer par la base même du régime, à savoir le mode de scrutin et, donc, de représentation ou de délégation?

La racine du malaise démocratique ne réside-t-elle pas en grande partie dans le fait que les citoyens se sentent démunis, sceptiques ou désabusés par un système qui donne outrageusement préséance aux partis dits traditionnels, habituellement deux, et pratiquant l'alternance dans les sociétés libérales; ce qui, à l'évidence, bafoue, d'une élection à l'autre, le principe suprême de l'égalité du suffrage et des votes?

L'élection à la proportionnelle intégrale est l'objet de moult critiques. Cependant, le terme même de représentation proportionnelle n'ouvre-t-il pas la porte à de multiples variantes et possibilités, plus équitables et nuancées que le système actuel, rigide et contraignant? Entre l'instabilité à outrance que risque de perpétuer la proportionnelle pure et la stabilité factice qu'assure souvent le régime majoritaire uninominal à un tour, de nombreuses solutions mitoyennes ne sont-elles pas disponibles et réalistes, adaptables à l'évolution des sociétés?

La démocratie a bien des lenteurs et des lourdeurs; mais elle est aussi une fleur fragile qui demande beaucoup d'attention et se nourrit de tensions créatrices.

Les « affaires » des caisses occultes ou noires, qui surgissent ici et là, ternissent plusieurs blasons, même de leaders les plus respectés, et dénotent une autre tare des

démocraties libérales : le financement des partis politiques et de leurs dirigeants. Il s'agit en fait d'un véritable « trou noir », que même le directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley, dénonce à qui mieux mieux.

Là où les caisses partisans sont contrôlées, si difficilement et imparfaitement que ce soit, les histoires louches diminuent de manière radicale; là où seuls les citoyens peuvent contribuer aux partis de leur choix - directement ou par le truchement de subventions étatiques - la transparence et l'équité finissent par s'imposer. Ce n'est certes pas en délayant cette règle de financement populaire, si gravement bafouée un peu partout, - ni en hurlant avec les loups voraces de la finance et de l'industrie - que les partis inspireront davantage confiance à des citoyens de plus en plus méfiants.

À cet égard, l'exemple donné par le Québec depuis plus de vingt ans ne devrait-il pas être une source d'inspiration au lieu d'être décrié ou dilué, sous prétexte que l'idéal démocratique est hors d'atteinte?²

2) Le déclin du Parlement est-il irréversible?

« Les dieux avaient condamné Sisyphe à rouler sans cesse un rocher jusqu'au sommet d'une montagne d'où la pierre retombait par son propre poids. Ils avaient pensé avec quelque raison qu'il n'est pas de punition plus terrible que le travail inutile et sans espoir. »

Albert Camus, Le mythe de Sisyphe

Travail inutile et sans espoir. Comme celui d'un Parlement, trop faible pour se réformer lui-même, décrétait l'ancien ministre québécois Denis Vaugeois, il y a une vingtaine d'années. Mais si le Parlement peut tout faire, comme on se plaît à le répéter, pourquoi en est-il réduit sans cesse à tenter, sans succès, de se réformer?³

Plus impitoyable encore, un autre ancien député québécois, Yves Michaud, écrivait en 1969 : « *La réforme parlementaire est un sujet inépuisable et de tout repos. Inépuisable parce que les députés ne s'épuisent jamais d'en parler. De tout repos parce que leurs interventions ne risquent guère de saboter l'ordre éternel des choses. Sa Majesté veille au grain!* »

De la Magna Carta au parlementarisme hérité de la Grande-Bretagne, le monde occidental se gargarise depuis des siècles de liberté et d'égalité, de respect des personnes, d'indépendance et de séparation des trois grands pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire.

Les garanties institutionnelles des trois piliers séculaires furent-elles aussi solides et étanches qu'on se plaît à le croire et à le répéter?

La grande théorie qui a tant réjoui « l'honnête homme » du XVIII^e siècle a-t-elle tenu ses promesses démocratiques de liberté, d'égalité et de fraternité?

Les citoyens ont-ils (encore?) les députés qu'ils pensent avoir, ou mériter, dans un régime de représentation dit du peuple, par le peuple, et pour le peuple?

En principe, le pouvoir législatif, issu du scrutin populaire, est prééminent et souverain. C'est de lui que le pouvoir exécutif (ou gouvernemental) tire son autorité, en même temps que son autonomie. Il en est de même pour le pouvoir judiciaire, détaché du premier et du second, chacun étant indépendant dans sa sphère et, toujours en principe, n'empiétant pas sur les deux autres.

En fait, au cours des ans et des décennies, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire ont pris beaucoup d'ampleur et de vigueur, en bonne partie au détriment du législatif. Celui-ci continue d'étudier, d'adopter et de modifier des lois et des règlements, mais l'initiative et le contrôle ne sont pas, ou peu, de son ressort.

Il en est résulté une érosion de la représentation populaire. Tant et si bien que, de part et d'autre, aussi bien dans l'opposition qu'au pouvoir, les représentants élus du peuple - qui portent le si beau nom de députés - ne sont le plus souvent que des faire-valoir, jouant le rôle d'estampilles des projets ministériels ou se pliant à la ligne partisane du gouvernement ou de l'opposition.

Le déclin du parlementarisme traditionnel, décrié par les premiers intéressés, parlementaires anciens et actuels, est-il réversible ou irréversible? N'est-il pas essentiel de « Démocratiser le Parlement », pour reprendre la formule qui servait de titre au projet de réforme d'un ancien député québécois, Claude-E. Forget, en octobre 1977?⁴

Le « pouvoir » législatif a été supplanté par l'exécutif. Mais l'exécutif a été dominé à son tour par la technocratie, par les administrateurs et gestionnaires qui détiennent le savoir. Les « généralistes » ont fait place graduellement aux « spécialistes » qui, dans l'ombre, tirent les ficelles, sous forme de documents de travail, de livres aux couleurs de l'arc-en-ciel, vert, jaune, blanc.

Graduellement - insidieusement, pourrait-on dire - le pouvoir judiciaire en est venu à exécuter des tâches que le Parlement ne peut ou ne veut plus assumer. Il en vient à son tour à colmater des brèches ouvertes ici et là, à imaginer et à proposer des balises inédites, les solutions anciennes n'étant d'aucun secours. Les tribunaux sont à leur tour ébranlés sur leurs bases.

Les nouveaux pouvoirs ne sont-ils pas ceux des Bill Gates, des marchands de tous ordres, des magnats de la finance internationale et des mondialistes à tout crin?

On ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs, selon un vieil adage. Mais quand les oeufs sont des citoyens, des populations, des pays, voire des continents? Que faire dans la tourmente?

3) Peut-on faire échec aux partis et aux tenants d'une seule cause, la leur?

*« Pour faire de grandes choses,
il ne faut pas être un grand génie;
il ne faut pas être au-dessus des hommes;
il faut être avec eux. »*

Montesquieu⁵

La « partitocratie » - l'emprise des partis et de leurs suppôts sur les élus du peuple - a tué dans l'oeuf l'initiative, la surveillance et le contrôle, censés être l'apanage des parlementaires. Mais cette lourde mainmise n'est-elle pas soumise à son tour aux pouvoirs des entrepreneurs, des investisseurs, des bailleurs de fonds, des prêteurs ayant le droit de regard suprême sur les faits et gestes des gouvernements?

N'est-ce pas l'« adhocratie » (Alvin Tofler a ainsi nommé, naguère, l'action ponctuelle, *ad hoc*, d'individus ou de groupes pour un sujet et un temps déterminés, sans s'occuper des autres questions et sans se soucier des conséquences et du bien commun) qui a revêtu, par défaut, les oripeaux de la démocratie exsangue?

Les indices abondent de cette mutation fondamentale, dont on commence à peine à mesurer l'ampleur envahissante et galopante. Les anciens « hommes de pouvoir » cèdent le pas aux lobbies de tous genres et aux « gens d'influence » qui en usent à leur manière : qui pour protéger un petit paradis de chasse et de pêche; qui pour perpétuer des privilèges moyenâgeux ou corporatistes; qui pour étendre son empire ou son emprise sur des pans entiers de l'économie et de la finance.

Le bien commun, c'est quoi au juste, à l'ère du globalisme néo-libéral envahissant d'une part, des droits individuels exacerbés d'autre part?

Comment se fait-il que la ligne de parti soit une réalité impopulaire et qu'elle soit pourtant si dominante dans notre système politique?

À cette question, le professeur Stéphane Dion (devenu par la suite ministre fédéral canadien) a déjà répondu en trois points principaux : la responsabilité ministérielle oblige le gouvernement à demander une discipline de parti très forte; la discipline de parti « reproduit » le goût des électeurs; les citoyens s'intéressent modérément à la politique et « les partis leur permettent de réaliser une économie phénoménale en termes de coûts d'information ».⁶

Faut-il se satisfaire ou se contenter de cette « économie »? Plusieurs croient, à l'inverse, qu'il est possible et qu'il faut réformer le Parlement. Par exemple, en ne laissant pas le gouvernement imposer à l'ensemble de sa députation (ou caucus, en jargon britannique) la solidarité ministérielle qui, par définition, ne touche que les ministres.⁷

On dit souvent que, dans les démocraties libérales, le premier ministre est un monarque ou un roi élu pour quatre ou cinq ans. Étant donné l'importance et l'ampleur des prérogatives du chef du gouvernement, ne devrait-il pas être élu au suffrage universel, comme en régime présidentiel?⁸

N'y a-t-il pas lieu, par ailleurs, de préconiser la mise en oeuvre de mesures visant à restaurer la volonté populaire?⁹

4) Faut-il limiter la responsabilité ministérielle?

« Qui le dirait! La vertu même a besoin de limites. »

Montesquieu

« Le pouvoir séduisant de la technique et de la stratégie » (selon le titre d'un document de travail de la Commission de la fonction publique du Canada (CFP) n'a-t-il pas donné à l'intendance des prérogatives énormes?¹⁰

Gestionnaires et mandarins n'ont-ils pas accumulé, au fil des décennies, des fonctions pléthoriques que le système de démocratie parlementaire attribue, en principe et par tradition, aux députés, aux élus du peuple?

Si le fonctionnaire est au politicien ce que l'ingénieur est à l'architecte (selon l'expression de Louis Bernard, ancien secrétaire général du gouvernement du Québec), ne sommes-nous pas forcés de reconnaître que les ingénieurs débordent largement sur les rôles et les pouvoirs des architectes, ces élus transformés en hommes et femmes à tout faire, en travailleurs sociaux et en protecteurs du citoyen?

Si tel est le cas, n'y a-t-il pas lieu de modifier - de prendre acte plutôt de sa profonde évolution - le concept séculaire de la responsabilité ministérielle? De telle sorte que celle-ci soit précisée et adaptée à la réalité contemporaine, à tout le moins partagée entre les « architectes » (artisans des politiques qu'ils mettent ensuite en oeuvre) et les « ingénieurs », qui les exécutent?

En d'autres termes, comment faire en sorte que les parlementaires et les gestionnaires soient, de part et d'autre, responsables de leurs faits et gestes, et imputables, les premiers aux citoyens, les seconds aux élus du peuple?

À cet égard, n'y a-t-il pas lieu de revoir et de préciser le rôle des « chiens de garde » nommés par le Parlement et qui lui rendent compte de façon périodique? Il s'agit, en premier lieu, de la traditionnelle *persona designata* dont la nomination relève du Parlement, du moins au Québec : directeur général des élections, vérificateur général, protecteur du citoyen, président de la Commission des droits et libertés de la personne, président de la Commission d'accès à l'information. Il faut notamment s'assurer que chacun exerce pleinement les responsabilités qui sont les siennes, avec les moyens requis.

Jusqu'à quel point y a-t-il lieu de contrôler le contrôleur et de faire en sorte que la « police » de la machine bureaucratique et technocratique soit elle-même policée? Si les mandataires des parlementaires sont muselés, qui donnera l'heure juste aux élus et, par ricochet inévitable, aux citoyens?

D'autre part, ce que d'aucuns appellent le « gouvernement des juges » est-il une fiction ou existe-t-il vraiment? Si oui, ce nouveau pouvoir est-il une menace réelle pour la démocratie? Est-il, au contraire, la résultante obligée de décisions judiciaires prises en lieu et place des parlementaires, incapables de trancher dans le vif et s'en remettant à des tribunaux impartiaux et indépendants de tout pouvoir? Ce faisant, le pouvoir judiciaire joue-t-il un rôle de suppléance qui ne devrait pas être le sien?

Est-ce plutôt un cas patent de la règle séculaire selon laquelle nécessité fait loi?

S'il n'y a pas moyen de revenir en arrière - maintenant que les chartes des droits entrent dans les mœurs et donnent des prérogatives inédites aux tribunaux, surtout supérieurs - n'y aurait-il pas lieu de faire en sorte que les nominations aux plus hautes instances judiciaires soient tamisées de façon transparente et publique? Sans qu'ils soient élus comme de vulgaires shérifs, les juges pressentis ou aspirants pourraient alors faire part de leurs conceptions et orientations devant une commission parlementaire extraordinaire.

À cet égard, justement, les comités ou commissions parlementaires ont été mis en oeuvre pour permettre aux citoyens et aux groupes, aux corps dits intermédiaires et aux lobbies, de faire valoir leurs vues aux parlementaires, en particulier dans les législatures démunies de deuxième Chambre ou Sénat. Toutefois, ces outils de travail n'ont pas, ou n'ont plus, l'efficacité tant recherchée, et certains croient qu'il faudrait s'en tenir ou en revenir au bicaméralisme traditionnel. Ne doit-on pas plutôt améliorer les instruments les plus récents au lieu de lorgner nostalgiquement des recettes anciennes?

5) Peut-on réinventer le Parlement?

« Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. »

Montesquieu

Feu la démocratie parlementaire, mais par quoi la remplace-t-on au juste? La loi de la jungle ou de la meute, les lobbies, les entrepreneurs, les syndicats, les banquiers? Et les laissés-pour-compte, les petits, les sans-grades, les pelés et les galeux, par qui tout le mal arrive?

La souveraineté parlementaire, à l'ère de la mondialisation et d'Internet, n'est-elle plus qu'un pieux souvenir pour démocrates attardés? Si tant est que le pouvoir populaire a eu un âge d'or, l'actuel est-il celui de la pénombre? Et au début du nouveau millénaire, quelle est sa couleur : celle des colosses aux pieds d'argile?

Plutôt que de revalorisation du Parlement dont on se gargarise volontiers, n'est-ce pas plus simplement de valorisation dont il s'agit, tellement les serviteurs traditionnels du peuple - députés et ministres - sont depuis longtemps impuissants et, à maints égards, réactionnaires, au sens strict?

Socrate, au secours!

« Nos régimes sont caractérisés par la distinction des pouvoirs législatif et exécutif, rappelle le philosophe Jacques Dufresne. Peut-être conviendrait-il de subdiviser le pouvoir législatif en deux pouvoirs distincts : le pouvoir d'établir les priorités et celui de traduire ces choix fondamentaux en des lois formant un ensemble cohérent. Tel un Socrate qui, au besoin, contraint son interlocuteur à la cohérence, le député devrait se donner pour but d'amener les citoyens qu'il représente à établir leurs priorités. »¹¹

Chose certaine, si l'on veut qu'il survive, il faut réinventer le Parlement. Pourquoi? « Parce que le Parlement, en un sens collectif, n'existe tout simplement pas (excepté de manière fugitive à des moments de grand désastre national ou de réjouissance). Ce qui existe, c'est le gouvernement et l'opposition, enferrés dans une campagne électorale permanente à la Chambre des communes et dans les salles des commissions. »¹²



6) À l'ère d'Internet, vers la résurrection du citoyen?

*« Comment cela s'appelle-t-il,
quand le jour se lève, comme aujourd'hui,
et que tout est gâché, que tout est saccagé,
et que l'air pourtant se respire,
et que tout est perdu, que la ville brûle,
que les innocents s'entre-tuent,
mais que les coupables agonisent, dans un coin du jour qui se lève?
Cela a un très beau nom. Cela s'appelle l'aurore. »*

Jean Giraudoux, *Electre* (1937)¹³

À l'ère d'Internet, de la mondialisation des échanges, du village global, pouvons-nous espérer la mise en oeuvre d'une nouvelle démocratie internationale qui fasse place aux citoyens, soucieuse de la dignité suprême de tous les citoyens - à commencer par les exclus, les faibles, les démunis, les itinérants et les SDF, les réfugiés, les enfants - respectueuse des droits et des libertés? Ces urgences annoncent-elles une nouvelle aurore (pour reprendre un beau titre d'Ignacio Ramonet), la résurrection du citoyen, enfin maître de sa destinée?

« Paradoxalement, à la fin du vingtième siècle, il y a à la fois un accroissement de la capacité des sociétés, localement, nationalement et globalement à générer et à disséminer l'information, et en même temps un désenchantement croissant de la part des citoyens envers plusieurs des institutions et des pratiques de la démocratie. »¹⁴

Cette citation, tirée du texte de présentation d'un numéro de la revue britannique *Parliamentary Affairs* permet de faire ressortir une donnée fondamentale : les nouvelles technologies de l'information (NTI), pour le meilleur ou pour le pire, empiètent de plus en plus sur la pratique ou la procédure parlementaire.

Si le Parlement, en tant qu'institution politique, ne veut pas être marginalisé davantage par l'exécutif (le gouvernement), il doit obtenir plus de transparence de la part des ministères. Il y a eu une utilisation considérable d'Internet par le gouvernement pour transmettre plus d'information au public. Cela peut permettre aux députés de l'arrière-ban d'être personnellement plus proactifs à surveiller le gouvernement, en plus de permettre aux partis de l'opposition d'être moins exclus des activités gouvernementales que ce n'est d'habitude le cas.

Si cette observation est valable pour le Parlement de Westminster, elle l'est tout autant à Paris et à Washington, à Ottawa et à Québec.

La révolution cybernétique pose d'immenses défis; elle est aussi une chance extraordinaire pour un Parlement qui se veut et se prétend « branché », sur les aspirations et attentes de ses mandataires, sur les voies et moyens les plus susceptibles de satisfaire les besoins fondamentaux, individuels et collectifs.

Il est désormais possible de promouvoir un Parlement efficace, qui sache utiliser à bon escient les moyens de communication modernes à sa disposition; en mesure de promouvoir en même temps l'ouverture, l'imputabilité et la participation démocratique, grâce aux nouvelles technologies qui rendent l'information parlementaire accessible à tous et chacun. « De la démocratisation de l'information à l'informatisation de la démocratie », selon le titre évocateur d'une allocution de l'ancien secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec, Pierre Duchesne.¹⁵

Mieux encore, le citoyen de la cyberdémocratie peut aller chercher de l'information plutôt que de se contenter d'en recevoir. Il peut, plus que jamais auparavant, contester l'autorité des experts, des professionnels et des politiciens. Car nous en sommes encore aux balbutiements de la démocratie électronique, fait bien ressortir cette édition de *Parliamentary Affairs*, qui offre ample matière à réflexion, notamment le chapitre de conclusion.¹⁶

**« L'interdépendance nouvelle qu'impose l'électronique
recrée le monde à l'image d'un village global. »**

Marshall McLuhan

À quoi ressemblera le Parlement dans 25 ans?

Un comité des législatures américaines (National Conference of State Legislatures) a tenté de répondre quelque peu à cette grande question.¹⁷

Les changements économiques et technologiques généreront des possibilités intéressantes pour les citoyens de l'an 2025. Le commerce électronique, les communications via Internet et les intérêts économiques mondiaux, par exemple, confrontent désormais la viabilité des frontières politiques traditionnelles et des autorités gouvernementales qui fonctionnent à l'intérieur de ces limites. Le village global permet aux citoyens de voir et, virtuellement, d'habiter le monde de n'importe quel angle. N'ayant plus de solide perspective locale, les individus commencent à

perdre la capacité de porter des jugements politiques consistants, basés sur des intérêts « paroissiaux » ou « provinciaux » stables.

Quelles sont les implications de bouleversements aussi dramatiques pour l'institution législative? Le groupe de travail des législatures américaines croit qu'au moins trois incertitudes critiques auront un effet profond sur la réponse à cette question. Ces incertitudes sont les suivantes :

- la direction que la société prend quant à l'usage de la démocratie directe;
- le degré de confiance que la société maintient envers l'Institution qui résout les problèmes;
- la position que la société prend quant à la demande de services fournis par le gouvernement.

« Charnières entre les citoyens des États et la communauté des États et, par définition, voués au dialogue, au débat et à la recherche d'entente, les parlementaires sont les agents mêmes de la démocratisation au niveau international. »

Boutros Boutros-Ghali

Après bien des détours, des avancées fulgurantes et des reculs foudroyants, est-ce le retour de la démocratie directe ou à la carte, au choix?

Le Parlement, pour quoi faire?

Le défi de la mondialisation ouvre des horizons inédits aux élus du peuple, et des espoirs immenses.¹⁸

À la condition d'agir. Il ne sert à rien de pleurer sur la gloire des temps anciens. Il faut rebâtir à neuf. Concluons avec Montesquieu : « *Il faut que la pensée soit jointe à quelque forme d'action.* »¹⁹

Questions issues du document de réflexion

Présentation et introduction

Êtes-vous d'accord avec l'écrivain français Julien Benda (1867-1956), pour qui *l'âge actuel est proprement l'âge du politique*?

Un Parlement : pour qui? Pour quoi? Pour quoi faire?

Le Parlement a eu un brillant passé, mais son avenir est-il prometteur?

Êtes-vous d'accord avec le syndicaliste et essayiste québécois Pierre Vadeboncoeur, pour qui le défi du nouveau siècle est de *rendre gouvernable l'ingouvernable*?

Les parlementaires sont-ils condamnés à être des figurants sur la scène mondiale inédite, en gestation violente, à l'aube d'un nouveau millénaire dont les orages et les arcs-en-ciel s'entrechoquent frénétiquement?

La supplantation de la souveraineté parlementaire se fait-elle, au nom d'un nouvel ordre mondial, au seul bénéfice des pays riches du Nord, tandis que le Sud continue de se débattre avec des problèmes insolubles?

1) Quelles sont les racines du malaise démocratique?

Le mode de scrutin et, donc, de représentation ou de délégation, n'est-il pas souvent à la racine du malaise démocratique?

Le principe essentiel de l'égalité du suffrage et des votes - un citoyen, un vote! - peut-il être respecté tout en sauvegardant la stabilité et l'efficacité gouvernementales?

Sans recourir à la proportionnelle intégrale, n'y a-t-il pas de multiples variantes et possibilités, plus équitables et nuancées que le régime hérité de Westminster?

Comment faire en sorte que le financement des partis politiques et de leurs dirigeants soit vraiment démocratique?

À cet égard, au lieu de le décrier ou de le diluer - sous prétexte que l'idéal est hors d'atteinte - le financement populaire mis au point par le Québec, il y a déjà 25 ans, ne mérite-t-il pas d'être suivi et d'être une source d'inspiration?

2) Le déclin du Parlement est-il irréversible?

Si le Parlement peut tout faire, comme on se plaît à le répéter, pourquoi en est-il réduit sans cesse à tenter, sans succès, de se réformer?

Les garanties institutionnelles des trois piliers séculaires de la démocratie libérale (le législatif, l'exécutif, le judiciaire) furent-elles aussi solides et étanches qu'on se plaît à le croire et à le répéter?

La grande théorie qui a tant réjoui l'« honnête homme » du XVIII^e siècle a-t-elle tenu ses promesses démocratiques de liberté, d'égalité, de fraternité?

Les citoyens ont-ils (encore?) les députés qu'ils pensent avoir, ou mériter, dans un régime de représentation dit du peuple, par le peuple et pour le peuple?

Les nouveaux pouvoirs du savoir et de l'information ne sont-ils pas d'abord ceux des Bill Gates de ce monde, des marchands de tous ordres et des mondialistes à tout crin?

3) Peut-on faire échec aux partis et aux tenants d'une seule cause, la leur?

L'emprise des partis, si lourde au Parlement, n'a-t-elle pas tué dans l'œuf l'initiative, la surveillance et le contrôle, censés être l'apanage des parlementaires?

Comment se fait-il que la fameuse ligne de parti - avec ses whips et sa discipline d'airain - soit si impopulaire et, pourtant, si dominante dans notre système politique?

L'action ponctuelle, à la pièce, d'individus et de groupes tournés vers eux-mêmes et sans souci de l'intérêt public, ne revêt-elle pas, par défaut, les oripeaux de la démocratie exsangue?

Le bien commun, c'est quoi au juste, à l'ère du globalisme néo-libéral envahissant d'une part, des droits individuels exacerbés d'autre part?

Quelles sont les mesures qui pourraient restaurer la volonté populaire? Par exemple, le premier ministre devrait-il être élu au suffrage universel, comme en régime présidentiel?

4) Faut-il limiter la responsabilité ministérielle?

Qu'est-ce que la responsabilité ministérielle en 2002?

N'est-elle pas grandement diluée et, depuis longtemps, l'apanage des fonctionnaires et des gestionnaires autant que celui des ministres?

Comment faire en sorte que la fiction le cède à la réalité et fasse vraiment place à l'imputabilité des intendants et des techniciens?

Si les mandataires des parlementaires sont muselés, qui donne l'heure juste aux élus et, par ricochet obligé, aux citoyens?

Le « gouvernement des juges » existe-t-il vraiment?

Le troisième pouvoir traditionnel, le judiciaire, joue-t-il désormais un rôle de suppléance qui ne devrait pas être le sien?

Là où il a disparu, faut-il revenir à l'ancien bicaméralisme ou, plutôt, miser davantage et mieux sur les outils récents que constituent les commissions parlementaires, les comités d'étude et les documents-projets aux couleurs de l'arc-en-ciel?

5) Peut-on réinventer le Parlement?

Feu la démocratie parlementaire, mais par quoi la remplace-t-on au juste? La rue, la loi de la meute ou de la jungle, les lobbies et démarcheurs, les banquiers?

Et les laissés-pour-compte, les petits, les sans-grades, les pelés et les galeux, par qui tout le mal arrive, seront-ils, encore et toujours, les éternels oubliés?

Si la suprématie parlementaire a eu son âge d'or, l'actuel est-il celui de la pénombre, du clair-obscur?

Plutôt que de revalorisation du Parlement dont on se gargarise, n'est-ce pas terriblement de valorisation dont il s'agit, tellement les serviteurs traditionnels du peuple - députés et ministres - sont depuis longtemps impuissants et, à maints égards, réactionnaires, au sens strict?

6) À l'ère d'Internet, vers la résurrection du citoyen?

La révolution de l'information amoindrira-t-elle ou accentuera-t-elle le désenchantement des citoyens envers les institutions et les pratiques démocratiques?

Les balbutiements de la démocratie électronique, une chance inouïe d'*aggiornamento* pour la démocratie parlementaire?

RÉFÉRENCES

1. Pierre VADEBONCOEUR, *Le Devoir*, Montréal, 31 décembre 1999, p. A 7.
2. Monique DESLAURIERS, *Déception canadienne, exemple européen*, *Le Devoir*, 10 mars 2000.
3. Gilles LESAGE, *Le déclin tranquille du Parlement, Une performance négative, Inutile et sans espoir?*, *Le Devoir*, 20 et 22 juillet 1985.
4. Claude E. FORGET, *Démocratiser le Parlement, Propositions en vue de la réforme du parlementarisme à l'Assemblée nationale du Québec*, octobre 1977.
Russell DUCASSE, *Échec au feuilleton*, *Le Devoir*, 2 août 1995.
Denis MONIÈRE, Pierre DE BELLEFEUILLE, Guy BOUTHILLIER, Gaston MIRON, *Le déclin de l'institution représentative*, *Le Devoir*, 11 avril 1996.
Pierre DE BELLEFEUILLE, *Pouvons-nous rétablir le gouvernement du peuple?*, *Le Devoir*, 5 et 6 avril 1997.
5. Jean-Herman GUAY, *La démocratie en crise*, *Le Devoir*, 6 et 7 novembre 1999.
6. Stéphane DION, XVIII^e assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française, Colloque sur le thème : *Le Parlement et son image*, Ottawa, 3 septembre 1991, p. 42-47.
7. Pierre DE BELLEFEUILLE, *Lettre aux « simples députés » du PQ : Vous pouvez réformer le Parlement*, *La Presse*, Montréal, 6 octobre 1994.
8. André LAROCQUE, *Pour l'élection directe du premier ministre au suffrage universel*, *La Presse*, 10 mai 1996.
9. André LAROCQUE, *Il faut restaurer la volonté populaire*, *La Presse*, 4 février 1999.
Denis MONIÈRE, Pierre DE BELLEFEUILLE, Claude G. CHARRON, Gordon LEFEBVRE, *Il faut convoquer une assemblée constituante*, *Le Devoir*, 3 avril 2000.
Jean DESROCHERS, *À Paris et Québec en passant par Westminster, Pour dépasser la réforme embryonnaire de 1984 à Québec. L'exemple français est pertinent et arrive à propos*, *Le Devoir*, 15 et 18 septembre 1995.
Jean-Pierre CHARBONNEAU, *La réforme parlementaire constitue un projet inachevé*, *La Presse*, 13 mars 1997.
10. Jim ARMSTRONG, *Le pouvoir séduisant de la technique et de la stratégie*, document de travail rédigé à l'intention de la Commission de la fonction publique du Canada (CFP), 31 mars 1997.

11. Jacques DUFRESNE, *La démocratie dans le monde*, Document présenté à l'Assemblée nationale du Québec, octobre 1991, p. 28.
12. *Reinventing Parliament*, TW DM, The Political Quarterly, Oxford, UK, Cambridge, MA, 1996.
13. Ignacio RAMONET, *L'aurore*, Le monde diplomatique, janvier 2000.
14. *Parliamentary Affairs*, Oxford University Press in association with The Hansard Society for Parliamentary Government, vol. 52, n° 3, juillet 1999.
15. Pierre DUCHESNE, *De la démocratisation de l'information à l'informatisation de la démocratie*, Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, vol. 29, n°s 1-2, Québec, mars 2000, p. 6-12.
16. Bert MULDER, *Parliamentary Futures: Re-presenting the issue information, technology and the dynamics of democracy*, Oxford University Press, p. 553-566.
17. *Planning and designing Legislatures of the future, Legislatures of the future task force*, National Conference of State Legislatures, Washington, 24 septembre 1999.
18. Gérard LATULIPPE, *De nouveaux horizons pour les parlementaires québécois*, La Presse, 15 novembre 1996.
Gilles LESAGE, *Un espoir à partager pour les Amériques*, Le Devoir, 13 et 14 septembre 1997.
19. Gérard BERGERON, *Tout était dans Montesquieu - Une relecture de l'Esprit des lois*, L'Harmattan, Paris, Montréal, 1996.